



**PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES  
DEMANDE D'EXAMEN DU LIEU D'ESSAI**

Le présent formulaire doit être rempli et envoyé au Bureau de la Protection des Obtentions Végétales (BPOV) avant l'examen du lieu d'essai. Veuillez joindre le paiement des frais d'examen de 750 \$ exigés pour chaque variété candidate. Veuillez remplir un formulaire pour chacune des variétés. **Note** : Les frais d'examen ne seront pas remboursés si un examinateur du BPOV a déjà visité le lieu d'essai.

<b>1.</b>	<b>Requérant ou mandataire</b>												
	Nom		Adresse										
	Numéro de téléphone		Numéro de télécopieur										
<b>2.</b>	<b>Responsable du lieu d'essai</b> (si est différent du requérant/du mandataire)												
<b>3.</b>	<b>Localité et date approximative de l'examen</b> (si possible, joignez une carte ainsi que des directions pour se rendre au lieu d'essai)												
	Adresse		Province      Date approximative										
<b>4.</b>	<b>Détails</b>												
	Numéro de la demande du certificat d'obtention	Dénomination proposée de la variété, numéro de référence du sélectionneur	Espèce végétale										
<b>5.</b>	<p><b>Dénomination des variétés semblables</b> : Les variétés qui ressemblent le plus à la variété candidate doivent être utilisées comme variétés de référence. Au moins une des variétés de référence doit être commercialisée au Canada (et enregistrée aux termes de la <i>Loi sur les semences</i>, s'il y a lieu) au moment du dépôt de la demande. Veuillez préciser la dénomination de la ou des variétés de référence et justifier le choix de ces variétés (généalogie semblable, couleur des fleurs semblable, etc.). Le Bureau de la Protection des Obtentions Végétales peut demander des essais additionnels visant à comparer d'autres variétés, jugées plus semblables. De plus, si la ou les variétés de référence énumérées ci-dessous sont différentes de celles proposées initialement pour cette variété candidate, veuillez préciser la ou les raisons de ce changement. Utilisez au besoin des feuilles supplémentaires.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom des variétés semblables</th> <th>Justification (voir la note ci-dessus)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>i)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ii)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>iii)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>iv)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Nom des variétés semblables	Justification (voir la note ci-dessus)	i)		ii)		iii)		iv)	
Nom des variétés semblables	Justification (voir la note ci-dessus)												
i)													
ii)													
iii)													
iv)													
<b>6.</b>	La variété est-elle un organisme génétiquement modifié (OGM)?												
	<p>Si oui, décrivez brièvement le caractère nouveau (tolérance au glyphosate, etc.)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div> <p><b>Note</b> : La variété est considérée comme un OGM si elle est issue d'une technique de recombinaison de l'ADN. En pareil cas, une des variétés de référence doit être la variété la plus semblable parmi celles qui renferment la même création génique.</p>												

Veuillez communiquer avec le BPOV pour recevoir ce formulaire en format MS Word  
(<http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pbrpov/offburf.shtml>)

Les renseignements peuvent être accessibles ou protégés selon ce que prescrit la *Loi sur l'accès à l'information*.